

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 21 janvier 2025
le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 janvier 2025
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme LE POITTEVIN), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : M. GERMAIN), Mme THOMAS (La Chaudrée) (mandataire : Mme VILLETTE)

Secrétaire de séance : Céline CHMIEL

N° DEL_2025_002

Approbation de la mise en œuvre du projet de Noël au profit des enfants des familles accompagnées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin - Commande de livres 2024

La Direction Action Sociale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin, en lien avec les services bibliothèques de la Ville, a organisé une animation de Noël pour le jeune public.

En effet, le 11 décembre dernier, les enfants dont les familles ont été bénéficiaires des aides sociales facultatives apportées par le CCAS sur l'année 2024 ont été conviées sur la bibliothèque Jacques Prévert (Cherbourg-Octeville), afin de partager une lecture de livre, un bricolage (réalisation d'un badge de Noël, dessins,...) et un goûter.

Les services des bibliothèques ont choisi des titres de livres en fonction de 3 tranches d'âge (tranche d'âge 0/3 ans, 4/6 ans et 7/10 ans) et les enfants présents se verront remettre un livre.

La dépense de ces livres sera imputée sur le compte 65138 « autres secours » pour un montant maximal de 1 510,23 €.

Considérant la volonté de mettre en place un projet de Noël au profit des enfants dont les enfants ont été bénéficiaires des aides du CCAS sur l'année 2024, et la nécessité pour ce projet de commander des livres en nombre suffisant,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la commande de livres remis aux enfants dont les familles ont été bénéficiaires des aides du Centre Communal d'Action Sociale dans l'année et d'autoriser le règlement de la facture sur le compte 65138 « autres secours » pour un montant maximal de 1 510,23 €.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL